





BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

MARS 2024

PRINCIPALES TENDANCES

A fin mars 2024 et en comparaison avec la même période de 2023, l'exécution de la loi de finances, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales évolutions ci-après:

Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes brutes de 11,7%, provenant de :

- 1- la hausse des recettes douanières nettes de 1,8%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 28 MDH à fin mars 2024 contre 18 MDH un an auparavant :
- droits de douane (+7%);
- TVA à l'importation (-0,6%);
- taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques (+5,1%), compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 22 MDH à fin mars 2024 contre 9 MDH un an auparavant ;
- 2- la baisse de la TIC sur les tabacs manufacturés (-19,2%) et l'augmentation des autres TIC (+7,1%);
- 3- l'accroissement des recettes nettes de la fiscalité domestique de 15%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général qui ont été de 3.032 MDH à fin mars 2024 contre 3.215 MDH un an auparavant :
- l'IS (+17,4%), compte tenu de restitutions qui ont été de 684 MDH à fin mars 2024 contre 745 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2022, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,2 MMDH. A fin mars 2023, l'IS avait diminué de 0,5% par rapport à son niveau à fin mars 2022, soit -107 MDH (22.708 MDH contre 22.815 MDH).
- l'IR (+3,2%), compte tenu de restitutions qui ont été de 79 MDH à fin mars 2024 contre 83 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une hausse de 23,8% par rapport à leur niveau de fin mars 2023.
 - Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une augmentation de 3,4%.
- la TVA à l'intérieur (+38,6%), compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 2.199 MDH à fin mars 2024 contre 2.361 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2022, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 33,8 MMDH.
 - A fin mars 2024, les remboursements de TVA à l'intérieur (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) ont été de 3.142 MDH contre 3.375 MDH un an auparavant.
- les droits d'enregistrement et de timbre ont été de 7.334 MDH à fin mars 2024 contre 6.724 MDH un an auparavant, en hausse de 9,1% ou +610 MDH.
- les majorations de retard (+17,5%), résultant de recettes brutes de 729 MDH à fin mars 2024 contre 587 MDH à fin mars 2023 et de dégrèvements de 70 MDH contre 26 MDH.

4- la hausse des recettes non fiscales de 35,2% en raison notamment de l'augmentation des recettes de monopoles (2.631 MDH contre 1.421 MDH) et des recettes en atténuation des dépenses de la dette (1.404 MDH contre 78 MDH), conjuguée à la baisse des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (4.612 MDH contre 4.982 MDH).

Au niveau des dépenses

1- un taux d'engagement global des dépenses de 27% et un taux d'émission sur engagements de 67%, contre respectivement 27% et 69% un an auparavant ;

2- une baisse des dépenses ordinaires de 4,2% provenant de :

- la diminution de 0,6% des dépenses de biens et services, due à l'augmentation de 0,9% des dépenses de personnel et à la baisse de 2,7% des autres dépenses de biens et services ;
- l'augmentation de 11% des charges en intérêts de la dette ;
- le recul de 77,7% des émissions de dépenses au titre de la compensation ;
- la baisse de 5,4% des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur et à l'importation (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) est de 3.144 MDH contre 3.378 MDH à fin mars 2023.

3- une augmentation des dépenses d'investissement émises de 2,8%, passant de 23,5 MMDH à fin mars 2023 à 24,1 MMDH à fin mars 2024, en raison de la hausse de 9,5% des dépenses des charges communes et de la baisse de 5,2% des dépenses des ministères.

Soldes du Trésor

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, l'exécution de la loi de finances fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 19.134 MDH contre un solde ordinaire positif de 5.864 MDH un an auparavant;
- un excédent du Trésor de 16.841 MDH, compte tenu d'un solde positif de 21,8 MMDH dégagé par les comptes spéciaux du Trésor (CST) et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), contre un excédent du Trésor de 6.244 MDH à fin mars 2023 compte tenu d'un solde positif de 23,9 MMDH dégagé par les CST et les SEGMA.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR

(Hors TVA des collectivités territoriales) En millions de dirhams

	Mars 2023	LF 2024	Mars 2024	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES ORDINAIRES	84.891	309.824	94.860	30,6%	11,7%
1.1- Recettes fiscales ⁽¹⁾ :	77.009	280.422	84.203	30,0%	9,3%
Impôts directs	37.751	118.403	42.172	35,6%	11,7%
Impôts indirects	28.971	126.985	30.888	24,3%	6,6%
Droits de douane	3.563	15.748	3.809	24,2%	6,9%
Droits d'enregistrement et de timbre	6.724	19.286	7.334	38,0%	9,1%
1.2- Recettes non fiscales :	7.882	29.402	10.657	36,2%	35,2%
Monopole et participations	1.421	19.480	2.631	13,5%	85,2%
Privatisation	0	5.000	0	0,0%	
Domaine	117	355	157	44,2%	34,2%
Autres recettes ⁽²⁾	6.344	4.567	7.869	172,3%	24,0%
2- DEPENSES ORDINAIRES ⁽³⁾	79.027	317.655	75.726	23,8%	-4,2%
2.1- Biens et services :	64.590	252.844	64.213	25,4%	-0,6%
Personnel	38.178	161.623	38.519	23,8%	0,9%
Autres biens et services ⁽³⁾	26.412	91.221	25.694	28,2%	-2,7%
2.2- Intérêts de la dette :	6.713	38.229	7.453	19,5%	11,0%
Intérieure	5.336	27.975	4.658	16,7%	-12,7%
Extérieure	1.377	10.254	2.795	27,3%	103,0%
2.3- Compensation ⁽³⁾	4.491	16.957	1.000	5,9%	-77,7%
2.4- Rembours. dégrèv.et restitut. fiscaux ⁽⁴⁾	3.233	9.625	3.060	31,8%	-5,4%
3- SOLDE ORDINAIRE	<u>5.864</u>	<u>-7.831</u>	<u>19.134</u>		
4- INVESTISSEMENT ⁽³⁾	23.489	118.108	24.138	20,4%	2,8%
5- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	<u>23.442</u>	<u>-316</u>	<u>21.382</u>		
6- SOLDE DES SEGMA	<u>427</u>	<u>o</u>	<u>463</u>		
7- DEFICIT/EXCEDENT GLOBAL ⁽⁵⁾	<u>6.244</u>	<u>-126.255</u>	<u>16.841</u>		
8- VARIATION DES INSTANCES	-10.527	0	-13.113		
9- BESOIN / EXCEDENT DE FINANCEMENT	<u>-4.283</u>	<u>-126.255</u>	3.728	İ	
10- FINANCEMENT INTERIEUR :	-22.595	73.624	<u>-8.256</u>	Ï	
Dont:					
Adjudications	44.629		23.544		
Dépôts au Trésor	8.908		3.032		
Compte courant à BAM	-9.141		-2.700		
11- FINANCEMENT EXTERIEUR :	<u>26.878</u>	<u>52.631</u>	<u>4.528</u>		
Tirages et dons	29.121	71.500	8.959		

⁽¹⁾ les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et les dépenses des CST concernés.

⁽²⁾ les autres recettes se composent des fonds de concours, des recettes en atténuation de dépenses de la dette et des recettes diverses des différents ministères.

⁽³⁾ les dépenses sont présentées sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés par les comptables assignataires, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi organique relative à la loi de finances). Les autres biens et services regroupent les dépenses de matériel et les charges communes de fonctionnement hors dépenses de compensation.

⁽⁴⁾ les remboursements, dégrèvements et restitutions concernent l'ensemble de la fiscalité domestique et douanière (cf. détail à la page 9).

⁽⁵⁾ tel qu'il ressort des recettes prévues et des crédits ouverts par la loi de finances pour l'année 2024.

RECETTES ORDINAIRES								
	Mars 2023	LF 2024	Mars 2024	Taux de réalisation	Variation en %			
RECETTES FISCALES ⁽¹⁾	<u>77.009</u>	<u>280.422</u>	<u>84.203</u>	<u>30,0%</u>	<u>9,3%</u>			
IMPÔTS DIRECTS	37.751	118.403	42.172	35,6%	11,7%			
Taxe Professionnelle ⁽²⁾	12	89	12	13,5%	0,0%			
Impôt sur les Sociétés	22.708	61.068	26.469	43,3%	16,6%			
Impôt sur le Revenu	14.197	52.882	14.648	27,7%	3,2%			
Taxe d'Habitation ⁽²⁾	2	23	2	8,7%	3,270			
Contribution Sociale de Solidarité sur les bénéfices	1	0	4	0,770				
Majorations de retard	587	2.952	729	24,7%	24,2%			
Taxe aérienne pour solid. et promot. Touristique	233	1.327	284	21,4%	21,9%			
Autres ⁽³⁾	11	62	24	38,7%	118,2%			
					-,			
DROITS DE DOUANE ^(*)	3.563	15.748	3.809	24,2%	6,9%			
IMPÔTS INDIRECTS	28.971	126.985	30.888	24,3%	6,6%			
TAXES INTERIEURES DE CONSOMMATION ^(*) :	7.372	32.038	7.063	22,0%	-4,2%			
Tabacs manufacturés ^(*)	2.919	12.500	2.360	18,9%	-19,2%			
Produits énergétiques ^(*)	3.904	16.737	4.115	24,6%	5,4%			
Autres ^(*)	549	2.801	588	21,0%	7,1%			
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE :	21.599	94.947	23.825	25,1%	10,3%			
à l'intérieur	8.737	37.431	11.036	29,5%	26,3%			
à l'importation ^(*)	12.862	57.516	12.789	22,2%	-0,6%			
DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE	6.724	19.286	7.334	38,0%	9,1%			
RECETTES NON FISCALES	<u>7.882</u>	<u>29.402</u>	10.657	<u>36,2%</u>	<u>35,2%</u>			
Domaine Domaine	117	<u>29.402</u> 355	157	44,2%	34,2%			
Monopoles et participations	1.421	19.480	2.631	13,5%	85,2%			
Privatisation ⁽⁴⁾	0	5.000	0	0,0%	03,270			
Fonds de concours et dons	513	0	525	0,070	2,3%			
Recettes en atténuation de dépenses de la dette	78	1.000	1.404	140,4%	2,370			
Recettes diverses (5)	5.753	3.567	5.940	166,5%	3,3%			
TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES	<u>84.891</u>	309.824	<u>94.860</u>	<u>30,6%</u>	<u>11,7%</u>			

⁽¹⁾ les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et des CST concernés.

- (2) il s'agit de la part de l'Etat dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation.
- (3) les autres impôts directs se composent pour l'essentiel de la taxe de licence sur les débits de boissons.
- (4) « Produits de cession des participations de l'Etat » rubrique 1100013000860060 du budget général.
- (5) les recettes diverses sont constituées des recettes des différents ministères notamment les amendes transactionnelles et forfaitaires, les droits de chancellerie, etc... A partir de 2016, les recettes diverses tiennent compte des versements de certains CST et SEGMA au budget général, en application des dispositions de la loi organique relative à la loi de finances qui interdit les versements entre SEGMA et entre SEGMA et CST (article 22), entre CST et entre CST et SEGMA (article 27). Des versements peuvent être effectués au profit du budget général à partir des SEGMA et des CST (articles 22 et 27).
- (*) A compter du 1^{er} janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

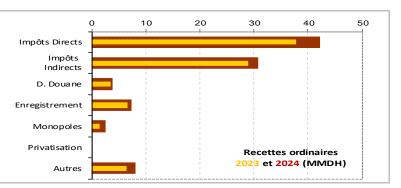
La situation provisoire des charges et ressources du Trésor arrêtée à fin mars 2024 laisse apparaître une hausse des recettes ordinaires brutes de 11,7% et une baisse des dépenses ordinaires émises de 4,2% dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 19.134 MDH.

Compte tenu d'un excédent de financement de 3,7 MMDH et d'un flux net positif du financement extérieur de 4,5 MMDH, le Trésor a pu se désengager du marché intérieur de financement pour un montant de 8,3 MMDH.

1-RECETTES ORDINAIRES

Les recettes ordinaires brutes¹ se sont établies à 94,9 MMDH contre 84,9 MMDH à fin mars 2023, en hausse de 11,7% ou +10 MMDH.

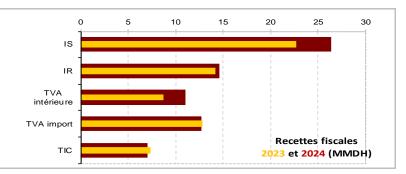
Ceci s'explique par l'augmentation des impôts directs de 11,7%, des droits de douane de 6,9%, des impôts indirects de 6,6%, des droits d'enregistrement et de timbre de 9,1% et des recettes non fiscales de 35,2%.



1.1- RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales brutes ont été de 84,2 MMDH contre 77 MMDH à fin mars 2023, en augmentation de 9,3% ou +7,2 MMDH.

L'évolution des recettes fiscales résulte de la hausse des recettes douanières de 1,9% et de la fiscalité domestique de 13,8%.



1.1.1-RECETTES DOUANIERES²

Les recettes douanières nettes (droits de douane, TVA à l'importation et TIC sur les produits énergétiques) ont été de 20.685 MDH à fin mars 2024 contre 20.311 MDH un an auparavant, en hausse de 1,8% ou +374 MDH par rapport à leur niveau à fin mars 2023, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 28 MDH à fin mars 2024 contre 18 MDH un an auparavant.

Les recettes douanières brutes ont été de 20.713 MDH à fin mars 2024 contre 20.329 MDH un an auparavant, en hausse de 1,9% ou +384 MDH par rapport à leur niveau à fin mars 2023.

- Droits de douane

Les recettes nettes des droits de douane réalisées à fin mars 2024 ont atteint 3.804 MDH contre 3.556 MDH un an auparavant, soit une hausse de 7% ou +248 MDH.

- TVA à l'importation

Les recettes nettes provenant de la TVA à l'importation se sont établies à 12.788 MDH à fin mars 2024 contre 12.860 MDH à fin mars 2023, enregistrant une baisse de 0,6% ou -72 MDH.

La TVA sur les produits énergétiques a enregistré une baisse de 17,3% ou -484 MDH et celle sur les autres produits une augmentation de 4,1% ou +412 MDH.

- TIC sur les produits énergétiques

Les recettes nettes de la TIC sur les produits énergétiques ont atteint 4.093 MDH contre 3.895 MDH, en hausse de 5,1% par rapport à leur niveau de fin mars 2023 ou +198 MDH, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 22 MDH à fin mars 2024 contre 9 MDH un an auparavant.

Les recettes brutes de la TIC sur les produits énergétiques ont été de 4.115 MDH contre 3.904 MDH, en augmentation de 5,4% par rapport à leur niveau de fin mars 2023 ou +211 MDH.

¹ Il s'agit des recettes brutes, compte non tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

² A compter du 1^{er} mars 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

1.1.2- FISCALITE DOMESTIQUE

Les recettes nettes³ réalisées au titre de la fiscalité domestique se sont établies à 57,5 MMDH à fin mars 2024 contre 50 MMDH à fin mars 2023, en hausse de 15% ou +7,5 MMDH, compte tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général de 3.032 MDH à fin mars 2024 contre 3.215 MDH un an auparavant.

Les recettes brutes de la fiscalité domestique ont été de 60,5 MMDH à fin mars 2024 contre 53,2 MMDH à fin mars 2023, soit une hausse de 13,8% ou +7,3 MMDH.

- Impôt sur les sociétés

Les recettes nettes de l'impôt sur les sociétés ont été de 25.785 MDH à fin mars 2024 contre 21.963 MDH un an auparavant, en hausse de 17,4% ou +3.822 MDH, compte tenu de restitutions qui ont été de 684 MDH à fin mars 2024 contre 745 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2022, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,2 MMDH⁴. A fin mars 2023, l'IS avait diminué de 0,5% par rapport à son niveau à fin mars 2022, soit -107 MDH (22.708 MDH contre 22.815 MDH).

Les recettes brutes de l'IS ont été de 26.469 MDH à fin mars 2024 contre 22.708 MDH à fin mars 2023, en augmentation de 16,6% ou +3.761 MDH.

- Impôt sur le revenu

Les recettes nettes de l'IR à fin mars 2024 ont enregistré une hausse de 3,2% par rapport à leur niveau à fin mars 2023 (14.569 MDH contre 14.114 MDH), soit +455 MDH, compte tenu de restitutions de 79 MDH contre 83 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une hausse de 23,8% ou +247 MDH par rapport à leur niveau de 2023 (1.287 MDH contre 1.040 MDH).

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une augmentation de 3,4% ou +79 MDH.

Recettes brutes de l'Impôt sur le Revenu							
	2023	2024	Evolution en %				
IR total	14.197	14.648	3,2%				
dont IR prélevé par la DDP	2.339	2.418	3,4%				

- TVA à l'intérieur

Les recettes nettes générées par la TVA à l'intérieur à fin mars 2024 se sont établies à 8.837 MDH contre 6.376 MDH à fin mars 2023, en hausse de 38,6% ou +2.461 MDH, compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 2.199 MDH à fin mars 2024 contre 2.361 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2022, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 33,8 MMDH⁵.

Les recettes brutes de la TVA à l'intérieur ont été de 11.036 MDH contre 8.737 MDH un an auparavant, en hausse de 26,3% ou +2.299 MDH.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur a été de 3.142 MDH à fin mars 2024 contre 3.375 MDH à fin mars 2023, soit -233 MDH. Les remboursements de TVA (3.142 MDH) sont imputés à raison de 70% au budget général, soit 2.199 MDH, et de 30% au compte d'affectation spéciale « Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA », soit 942 MDH.

- Droits d'enregistrement et de timbre

Les recettes provenant des droits d'enregistrement et de timbre ont été de 7.334 MDH à fin mars 2024 contre 6.724 MDH un an auparavant, soit une hausse de 9,1% ou +610 MDH.

- Majorations de retard

Les recettes nettes au titre des majorations de retard ont enregistré une augmentation de 17,5%, résultant de recettes brutes de 729 MDH contre 587 MDH et de dégrèvements de 70 MDH à fin mars 2024 contre 26 MDH un an auparavant.

- Taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique

A fin mars 2024, les recettes au titre de la taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique ont été de 284 MDH contre 233 MDH un an auparavant, en hausse de 21,9% ou +51 MDH.

³ Il s'agit des recettes brutes diminuées des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

⁴ Données de la Direction Générale des Impôts.

⁵ Données de la Direction Générale des Impôts.

- Autres impôts directs

Les autres impôts directs (part du budget général dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation, taxe de licence, ...) ont été de 38 MDH contre 25 MDH, en hausse de 52% ou +13 MDH.

1.2-RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont été de 10.657 MDH contre 7.882 MDH un an auparavant, en augmentation de 35,2% ou +2.775 MDH, en raison notamment de l'augmentation des recettes de monopoles (2.631 MDH contre 1.421 MDH) et des recettes en atténuation des dépenses de la dette (1.404 MDH contre 78 MDH), conjuguée à la baisse des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (4.612 MDH contre 4.982 MDH).

- Monopoles et participations

Les recettes des monopoles et participations ont été de 2.631 MDH à fin mars 2024 contre 1.421 MDH à fin mars 2023, en hausse de 85,2% ou +1.210 MDH.

Les recettes à fin mars 2024 ont été versées notamment par Bank Al-Maghrib (2.334 MDH contre 181 MDH). A fin mars 2023, l'Agence de la conservation foncière avait versé 1 MMDH.

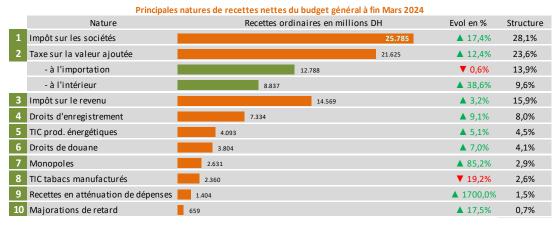
Produit des monopoles et participations								
	2023	LF 2024	2024	Taux de réalis.				
B.A.M	181	1.700	2.334	137,3%				
I.A.M	0	800	0	0,0%				
O.C.P	0	7.500	0	0,0%				
ANCFCC	1.000	4.000	0	0,0%				
Autres	240	5.480	297	5,4%				
TOTAL	1.421	19.480	2.631	13,5%				

- Autres recettes non fiscales

Les autres recettes non fiscales ont enregistré une augmentation de 24% ou +1.525 MDH, due pour l'essentiel aux versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (4.612 MDH contre 4.982 MDH) et aux recettes en atténuation des dépenses de la dette (1.404 MDH contre 78 MDH).

Structure des recettes ordinaires nettes

A fin mars 2024, les dix principales natures de recettes nettes ci-après représentent 91,8% du total des recettes ordinaires. Avec des recettes de 25,8 MMDH, l'IS constitue la première source de recettes du budget général de l'Etat.



Couverture des dépenses par les recettes ordinaires

A fin mars 2024, le taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes ordinaires a été de 125,3% contre 107,4% un an auparavant. Ainsi, à fin mars 2024, 40,6% de ces recettes ont été consacrées aux dépenses de personnel, 27,1% aux dépenses de matériel, 7,9% aux intérêts de la dette, 1,1% aux émissions de la compensation et 3,2% aux remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.



Ainsi, une partie des dépenses émises au titre du budget général de l'Etat a été financée principalement par le recours à l'emprunt.

2- DEPENSES

Sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés), l'exécution des dépenses de l'Etat se présente comme suit :

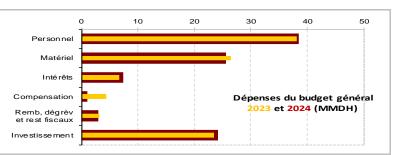
2.1- ENGAGEMENTS

A fin mars 2024, les engagements de dépenses, y compris celles non soumises au visa préalable d'engagement, se sont élevés à 201,2 MMDH, représentant un taux global d'engagement de 27%, soit le même niveau à fin mars 2023 et un taux d'émission sur engagements de 67% contre 69% un an auparavant.

Situation des engagements (*) de dépenses 2024								
	Crédits Engageme		Emissions	Taux d'engagement	Taux d'émission sur engagem			
	1	2	3	(2)/(1)	(3) / (2)			
Fonctionnement	280.338	75.602	68.273	27%	90%			
Investissement	132.123	41.674	24.138	32%	58%			
C.S.T	218.994	69.881	28.609	32%	41%			
SEGMA	2.387	834	109	35%	13%			
Dette	100.629	13.200	13.200	13%	100%			
TOTAL	734.471	201.191	134.329	27%	67%			
(*) Intégrant des é	missions non so	oumises à enga	gement (pe	ersonnel, dette,)			

2.2- DEPENSES DU BUDGET GENERAL

Les dépenses émises au titre du budget général ont été de 105,6 MMDH à fin mars 2024, en baisse de 1,1% par rapport à leur niveau à fin mars 2023, en raison de la diminution de 5,6% des dépenses de fonctionnement, conjuguée à la hausse de 2,8% des dépenses d'investissement et de 20,1% des charges de la dette budgétisée⁶.



DEPENSES EMISES AU TITRE DU BUDGET GENERAL								
	2023	LF 2024	2024	Réalisé	Variation			
Fonctionnement	72.314	279.426	68.273	24%	-5,6%			
Investissement	23.489	118.108	24.138	20%	2,8%			
Dette	10.992	100.629	13.200	13%	20,1%			
TOTAL	106.795	498.163	105.611	21%	-1,1%			

L'augmentation de 20,1% des charges de la dette budgétisée s'explique par la hausse de 34,3% des remboursements du principal (5.747 MDH contre 4.279 MDH) et de 11% des intérêts de la dette (7.453 MDH contre 6.713 MDH).

2.2.1- FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement émises ont été de 68,3 MMDH, dont 38,5 MMDH ont concerné les traitements et salaires qui enregistrent une hausse de 0,9%. Les dépenses de matériel ont augmenté de 12,3% (21,8 MMDH contre 19,4 MMDH) et les dépenses des charges communes ont enregistré une baisse de 57,3% (4.920 MDH contre 11.516 MDH) en raison de la baisse de 77,7% des émissions de la compensation.

La part du budget général dans les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux a diminué de 5,4% en raison notamment de la baisse des remboursements de la TVA à l'intérieur (2.199 MDH contre 2.361 MDH).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL									
	2023	LF 2024	2024	Réalisé	Variation				
Personnel	38.178	161.623	38.519	24%	0,9%				
Matériel	19.387	71.158	21.774	31%	12,3%				
Charges communes	11.516	34.820	4.920	14%	-57,3%				
dont compensation	4.491	16.957	1.000	6%	-77,7%				
Dépenses imprévues		2.200							
Remb, dégr, rest fiscaux	3.233	9.625	3.060	32%	-5,4%				
TOTAL	72.314	279.426	68.273	24%	-5,6%				

⁶ Dette dont la maturité est égale ou supérieure à 5 ans.

Le montant des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux imputé au budget général a diminué de 5,4% en raison notamment de la baisse de 162 MDH des remboursements de la TVA intérieure et de 61 MDH des restitutions de l'IS, étant précisé que les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement, de 33,8 MMDH et de 4,2 MMDH à fin décembre 2022.

Dépenses de personnel

Les salaires servis par la TGR à fin mars 2024 se sont établis à 38,5 MMDH contre 38,2 MMDH, en hausse de 0,9% par rapport à leur niveau de fin mars 2023 ou +341 MDH. Les salaires servis par la DDP ont été de 31,5 MMDH, en augmentation de 1,6%, en raison de la hausse de la masse salariale structurelle de 3,6% et de la baisse des rappels de 37,2% (955 MDH contre 1.521 MDH).

Autres biens et services

Les émissions au titre des autres biens et services ont été de 25,7 MMDH, en baisse de 2,7% ou -718 MDH. Ces dépenses tiennent compte des transferts au profit de divers établissements et entreprises publics (13,8 MMDH contre 10,6 MMDH) et des comptes spéciaux du Trésor (1,7 MMDH contre 5,8 MMDH).

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette ont été de 7.453 MDH à fin mars 2024 contre 6.713 MDH à fin mars 2023, en hausse de 11% ou +740 MDH. Cette augmentation s'explique par la baisse de 12,7% des charges en intérêts de la dette intérieure (4.658 MDH contre 5.336 MDH) et de la hausse de 103% de celles de la dette extérieure (2.795 MDH contre 1.377 MDH).

Compensation

A fin mars 2024, les émissions de dépenses au titre de la compensation ont été de 1 MMDH contre 4,5 MMDH un an auparavant, en diminution de 77,7% ou -3,5 MMDH.

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux

Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux ont été de 3.060 MDH contre 3.233 MDH, en baisse de 5,4% ou -173 MDH. Cette diminution s'explique en grande partie par la baisse des remboursements, dégrèvements et restitutions au titre de la fiscalité domestique (3.032 MDH contre 3.215 MDH) en raison notamment du recul des remboursements de la TVA (2.199 MDH contre 2.361 MDH).

A fin décembre 2022, les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement de 33,8 MMDH et de 4,2 MMDH.

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux								
	2023	LF 2024	2024	Réalisé	Variation			
1- Fiscalité domestique	3.215	9.499	3.032	31,9%	-5,7%			
Impôt sur les sociétés	745	1.150	684	59,5%	-8,2%			
Impôt sur le revenu	83	143	79	55,2%	-4,8%			
TVA intérieure	2.361	8.028	2.199	27,4%	-6,9%			
Majorations de retard	26	168	70	41,7%	169,2%			
Droits d'enreg. et timbre	0	10	0					
Autres	0	0	0					
2- Fiscalité douanière	18	126	28	22,2%	55,6%			
Droits d'importation	7	19	5	26,3%	-28,6%			
TIC prod. énergétiques	9	97	22	22,7%	144,4%			
TIC tabacs manufacturés	0	0	0					
Autres TIC	0	1	0					
TVA à l'importation	2	9	1	11,1%	-50,0%			
Autres	0	0	0					
TOTAL	3.233	9.625	3.060	31,8%	-5,4%			

SOLDE ORDINAIRE

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, le solde ordinaire enregistré à fin mars 2024 a été positif de 19.134 MDH contre un solde ordinaire positif de 5.864 un an auparavant.

2.2.2- INVESTISSEMENT

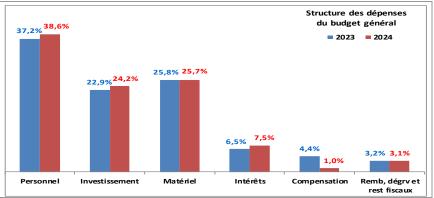
Les dépenses d'investissement émises au titre du budget général se sont établies à 24,1 MMDH à fin mars 2024 contre 23,5 MMDH un an auparavant, en hausse de 2,8% ou +649 MDH, suite à la baisse des dépenses des ministères de 5,2% et à l'augmentation des dépenses des charges communes de 9,5%.

Les dépenses d'investissement tiennent compte des versements aux comptes spéciaux du Trésor pour un montant de 13,8 MMDH contre 12,2 MMDH à fin mars 2023.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL								
	2023	LF 2024	2024	Réalisé	Var%			
Investissement total :	23.489	118.108	24.138	20%	2,8%			
1- Ministères	10.692	81.696	10.131	12%	-5,2%			
2- Charges communes :	12.797	36.412	14.007	38%	9,5%			
- Concours divers	12.153	23.348	13.757	59%	13,2%			
- Ristournes d'intérêts	4	206	0	0%				
- Autres	640	12.858	250	2%	-60,9%			

Structure des dépenses émises au titre du budget général

L'évolution de la structure des dépenses du budget général entre fin mars 2023 et fin mars 2024 fait ressortir une hausse de la part des dépenses de personnel, des dépenses d'investissement et des intérêts de la dette, conjuguée à la baisse de la part des dépenses de matériel, des émissions de dépenses de la compensation et des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.



3- COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont atteint 50 MMDH. Ces recettes tiennent compte des versements reçus des charges communes d'investissement du budget général pour 13,8 MMDH contre 12,2 MMDH à fin mars 2023.

Les dépenses émises ont été de 28,6 MMDH. Elles intègrent la part des CST au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux pour 996 MDH.

Le solde de l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 21,4 MMDH.

	RECETTES ^(*)			Flux			
	2023	LF 2024	2024	2023	LF 2024	2024	nets 2024
C.A.S	36.319	126.842	38.278	19.600	126.492	26.198	12.080
TVA des Coll.Terr.	9.257	40.692	10.525	8.472	40.692	7.934	2.591
Part régions (IS, IR,)	2.764	9.000	2.897	1.199	9.000	1.692	1.205
I.N.D.H	332	2.600	295	116	2.600	24	271
Soutien prix. prd.alim.	114	600	128	0	600	0	128
F.S. Routier	1.117	2.850	1.166	12	2.850	21	1.145
F.D. Agricole	965	4.200	1.126	855	4.200	1.673	-547
Remploi domanial	762	1.500	678	1.689	1.500	2.113	-1.435
Lutte contre chômage	678	1.500	932	372	1.500	399	533
Dons des pays du CCG	0	350	0	16	0	0	0
Appui Cohés. Sociale	11.395	25.000	7.822	2.303	25.000	5.587	2.235
F.S. Habitat	485	2.000	2.585	77	2.000	1.248	1.337
Gestion Covid-19	0	0	1	1.018	0	0	1
Gestion effets séisme	0	15.000	2.119	0	15.000	2.996	-877
Autres CAS	8.450	21.550	8.004	3.471	21.550	2.511	5.493
C. Dép. Dotation ^(**)	13.048	10.801	11.710	5.364	10.801	2.289	9.421
Autres C.S.T	3	143	3	964	809	122	-119
TOTAL	49.370	137.786	49.991	25.928	138.102	28.609	21.382

(*) Les recettes et les dépenses des comptes spéciaux du Trésor représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.

Les dépenses des CST tiennent compte des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

(**) Comptes de dépenses sur dotation.

4- SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

A fin mars 2024, les recettes des services de l'Etat gérés de manière autonome ont été de 572 MDH contre 498 MDH à fin mars 2023, en hausse de 14,9%.

Les dépenses ont été de 109 MDH à fin mars 2024 contre 71 MDH à fin mars 2023, en augmentation de 53,5%.

Services de l'Etat gérés de manière autonome (*)								
	2023	LF 2024	2024	Réalisé	Variation			
Exploitation :	396	0	423		6,8%			
Recettes	463	1.746	519	30%	12,1%			
Dépenses	67	1.746	96	5%	43,3%			
Equipement :	31	0	40		29,0%			
Recettes	35	286	53	19%	51,4%			
Dépenses	4	286	13	5%	225,0%			

(*) Les recettes et les dépenses des services de l'Etat gérés de manière autonome représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.

TAUX DE REALISATION DES PREVISIONS

A fin mars 2024, les recettes ordinaires ont été réalisées à hauteur de 30,6% des prévisions de la loi de finances, les dépenses ordinaires ont été exécutées pour 23,8% et les dépenses d'investissement ont été émises pour 20,4%.

Réalisation des prévisions de la loi de finances 2024 en MDH							
	LF 2024	Mars 2024	Taux de réalisation	Ecarts			
1- RECETTES ORDINAIRES	309.824	<u>94.860</u>	<u>30,6%</u>	<u>-214.964</u>			
1.1- Recettes fiscales :	280.422	84.203	30,0%	-196.219			
Impôts directs	118.403	42.172	35,6%	-76.231			
Impôt sur les sociétés	61.068	26.469	43,3%	-34.599			
Impôt sur le revenu	52.882	14.648	27,7%	-38.234			
Impôts indirects	126.985	30.888	24,3%	-96.097			
TVA à l'intérieur	37.431	11.036	29,5%	-26.395			
TVA à l'importation	57.516	12.789	22,2%	-44.727			
Taxes intérieures de consommation	32.038	7.063	22,0%	-24.975			
Droits de douane	15.748	3.809	24,2%	-11.939			
Droits d'enregistrement et de timbre	19.286	7.334	38,0%	-11.952			
1.2- Recettes non fiscales :	29.402	10.657	36,2%	-18.745			
Monopole et participations	19.480	2.631	13,5%	-16.849			
Domaine	355	157	44,2%	-198			
Autres recettes	9.567	7.869	82,3%	-1.698			
2- DEPENSES ORDINAIRES	<u>317.655</u>	<u>75.726</u>	23,8%	<u>-241.929</u>			
2.1- Biens et services :	252.844	64.213	25,4%	-188.631			
Personnel	161.623	38.519	23,8%	-123.104			
Autres biens et services	91.221	25.694	28,2%	-65.527			
2.2- Intérêts de la dette :	38.229	7.453	19,5%	-30.776			
Intérieure	27.975	4.658	16,7%	-23.317			
Extérieure	10.254	2.795	27,3%	-7.459			
2.3- Compensation	16.957	1.000	5,9%	-15.957			
2.4- Rembours, dégrèv et restit fiscaux	9.625	3.060	31,8%	-6.565			
3- INVESTISSEMENT	118.108	24.138	20,4%	-93.970			

DEFICIT / EXCEDENT DU TRESOR

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, la situation des charges et ressources du Trésor dégage un excédent budgétaire de 16.841 MDH à fin mars 2024 contre un excédent budgétaire de 6.244 MDH un an auparavant.

ORDRES DE PAIEMENT EN INSTANCE DE VISA ET DE REGLEMENT

Le montant des ordres de paiement en cours de visa et de règlement a été de 935 MDH à fin mars 2024 contre 14 MMDH à fin décembre 2023, soit une diminution de 13,1 MMDH.

5- FINANCEMENT

Compte tenu d'un excédent de financement de 3,7 MMDH contre un besoin de financement de 4,3 MMDH à fin mars 2023 et d'un flux net positif de 4,5 MMDH du financement extérieur contre un flux net positif de 26,9 MMDH un an auparavant, le Trésor a pu se désengager du marché intérieur de financement pour un montant de 8,3 MMDH contre un recours au financement intérieur pour un montant de 22,6 MMDH à fin mars 2023.

FINANCEMENT EXTERIEUR

A fin mars 2024, le financement extérieur net a été positif de 4,5 MMDH. Les remboursements du principal de la dette extérieure ont atteint 4,4 MMDH et les tirages ont été de 9 MMDH, dont 4,3 MMDH auprès de la BIRD et 3,3 auprès du FMI.

FINANCEMENT INTERIEUR

Le financement intérieur résulte notamment :

- du recours au marché des adjudications pour un montant net de 23,5 MMDH contre 44,6 MMDH un an auparavant ;
- de la hausse des dépôts au Trésor de 3 MMDH contre 8,9 MMDH à fin mars 2023 ;
- de la reconstitution des disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib pour un montant de 2,7 MMDH contre 9,1 MMDH à fin mars 2023 ;
- et des autres moyens de financement notamment, le numéraire chez les comptables publics, les chèques remis à l'encaissement durant les derniers jours du mois de mars 2024 et dont le compte courant du Trésor à Bank Al-Maghrib ne sera crédité que début avril 2024, les avances aux régisseurs, ...

Dépôts au Trésor

Les dépôts au Trésor ont été de 115,1 MMDH à fin mars 2024 contre 112,1 MMDH à fin décembre 2023, en hausse de 3 MMDH.

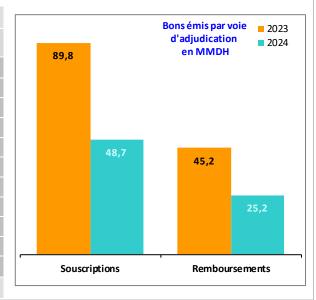
Disponibilités du Trésor

Les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib ont été de 13,6 MMDH contre 10,9 MMDH en début d'exercice, compte tenu de placements de 15,3 MMDH effectués en mars 2024 et dont le remboursement n'intervient qu'en avril 2024.

Dette intérieure

S'élevant à 726,1 MMDH, l'encours de la dette intérieure est en hausse de 3,1% par rapport à son niveau à fin décembre 2023. Ceci s'explique notamment par le recours du Trésor au marché des adjudications pour un montant net de 23,5 MMDH, résultant de souscriptions pour 48,7 MMDH et de remboursements pour 25,2 MMDH contre un recours au marché des adjudications pour un montant net de 44,6 MMDH un an auparavant, résultant de souscriptions pour 89,8 MMDH et de remboursements pour 45,2 MMDH.

	Encours de la dette intérieure				
	2023	Souscrip.	Rembour.	2024	Var %
Adjudications	699.382	48.728	25.184	722.926	3,4%
13 semaines	406,8	500,0	406,8	500,0	
26 semaines	2.079,4	450,0	1.779,4	750,0	
52 semaines	30.609,4	501,4	5.354,6	25.756,2	
2 ans	94.803,5	8.453,7	13.708,6	89.548,6	
5 ans	130.792,5	6.628,4	2.191,3	135.229,6	
10 ans	152.831,9	11.284,2	0,0	164.116,1	
15 ans	154.900,1	7.051,4	0,0	161.951,5	
20 ans	89.422,0	8.939,4	1.743,4	96.618,0	
30 ans	43.536,8	4.919,1	0,0	48.455,9	
Autres	4.677	2.682	4.154	3.205	-31,5%
<u>Total</u>	<u>704.059</u>	<u>51.410</u>	29.338	<u>726.131</u>	3,1%



Opérations de la gestion active de la dette intérieure

A fin mars 2024 et dans le cadre de la gestion active de la dette intérieure, le Trésor a procédé à des opérations d'échange de bons, en vue de réajuster le profil de la dette.

Ces opérations ont porté sur un montant global de 6 MMDH.

Maturités	Echanges			
iviaturites	Remboursés	Emis		
2 ans	2.015,4			
5 ans	2.191,3			
10 ans		1.444,1		
15 ans		522,0		
20 ans	1.743,4	139,1		
30 ans	0,0	3.430,7		
Total	5.950,1	5.535,9		